



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Afrique du Sud

Question écrite n° 13225

Texte de la question

M Paul Lombard attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur les tortures et mauvais traitements pratiqués en Afrique du Sud. En effet, le Gouvernement sud-africain depuis le 16 juin 1986 a renouvelé l'état d'urgence, qui permet des détentions sans procès, des tortures et des mauvais traitements pratiqués non seulement sur des adultes mais aussi sur de nombreux enfants. Il est important que la communauté internationale s'élève contre cette situation, c'est pourquoi il lui demande quelles sont les actions qu'il compte entreprendre pour obliger le Gouvernement sud-africain à lever l'état d'urgence et à arrêter toutes les tortures et mauvais traitements.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat souhaite rappeler à l'honorable parlementaire que le Gouvernement n'a cessé d'œuvrer en vue du démantèlement du système intolérable de l'apartheid, en dénonçant les violations des Droits de l'homme qu'un tel système provoque et en les condamnant : qu'il s'agisse de la détention sans jugement, au nom d'une conception inadmissible de la sécurité, de personnes suspectées de s'opposer à l'apartheid ; qu'il s'agisse de mauvais traitements infligés même à des enfants incarcérés pour avoir simplement revendiqué le droit de vivre dans des conditions décentes ; qu'il s'agisse enfin d'assassinats dont les auteurs ne courent guère de risques. La France a, en particulier, demandé qu'une démarche soit effectuée par les Douze, pour obtenir que l'état d'urgence imposé depuis 1985 soit aboli. Cette démarche a été faite le 20 avril. Il convient également de rappeler les interventions de la France, et avec elle des Douze, pour l'abolition de la peine de mort. Le ministre d'Etat souhaite assurer l'honorable parlementaire que le Gouvernement français ne relâchera pas ses efforts, à titre bilatéral, ou de concert avec ses partenaires, pour que les autorités mettent enfin en place les conditions propres à favoriser le dialogue entre toutes les composantes de la société sud-africaine. La libération de tous les prisonniers politiques et la levée de l'état d'urgence constituent, à ses yeux, des préalables indispensables à l'instauration de réelles négociations entre les autorités de Pretoria et les représentants véritables des diverses communautés de ce pays.

Données clés

Auteur : [M. Lombard Paul](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13225

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 1989, page 2291